

**Arrêté conjoint fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2017  
des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe  
de l'ARS Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE  
L'ARS HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R 313-1 à R 313-10 et D 312-8 à D 312-10 ;

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, notamment les articles 47 et 48, modifiant les catégories d'établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnées à l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**Vu** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**Vu** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

**Vu** le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

**Vu** le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France - Madame Monique RICOMES ;

**Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Picardie n°DPRS 12-029 du 28 décembre 2012 relatif au schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé 2012-2017 de la région Picardie ;

**Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Picardie n°DP-CS2015-57 du 9 juillet 2015 relatif à l'actualisation 2015-2017 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2012-2017 de la région Picardie ;

**Vu** la délibération du 2 avril 2015 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de Monsieur Laurent SOMON à la présidence de cette assemblée ;

**Vu** le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de la Somme en faveur des personnes en situation de handicap 2010-2014, adopté le 30 juin 2010 et prorogé en 2015 par délibération de l'Assemblée départementale du 11 février 2015 ;

## ARRETENT CONJOINTEMENT

**Article 1 :** Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'ARS Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme est fixé pour l'année 2017 tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Ce calendrier a un caractère indicatif. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Il pourra être consulté sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr> et sur le site du Conseil départemental de la Somme : <http://www.somme.fr>

**Article 3 :** Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai franc de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France et du Président du Conseil départemental de la Somme;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** La Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France ainsi que le Président du Conseil départemental de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs du département de la Somme.

Fait à Lille,

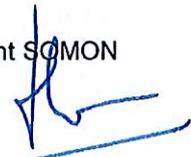
Le

30 DEC. 2016

Monique RICOMES  
Pour la Directrice Générale et par délégation  
La Directrice de l'offre Médico-Sociale

Françoise VANKER  


Directrice Générale de  
l'ARS Hauts-de-France

Laurent SOMON  


Président du Conseil  
départemental de la Somme

## ANNEXE

### Calendrier prévisionnel pour l'année 2017 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'ARS Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme

Création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) accueil de jour	
Territoire concerné	Somme
Population ciblée	Adultes handicapés présentant des troubles du spectre autistique
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	1 <sup>er</sup> trimestre 2017
Installation prévisionnelle	2 <sup>nd</sup> semestre 2017

